

Le Pêch' Lune de Borex

N°008
Décembre 2023

Habitants : 1'153
Superficie : 198 ha
Habitants : les boréiens



Edito

La fin de l'année approche déjà à grands pas ! La morosité de ce mois de novembre quelque peu capricieux va laisser la place à l'attente fébrile et la préparation des festivités de fin d'année. Cette année les risques de pénurie d'électricité étant réduits, nous verrons le retour des illuminations de Noël dans nos rues. Afin de calquer avec notre politique d'éclairage public, ces dernières seront visibles seulement en soirée. La Nativité se veut aussi rassembleuse et généreuse à l'image des fenêtres de l'Avent à nouveau organisées par la Société de Développement de Borex. Ces soirées permettent à tous de se rencontrer, d'y retrouver ses amis, d'y faire de nouvelles connaissances, le tout dans une ambiance très conviviale. Cette année, Borex a également poursuivi son évolution avec le démarrage de deux gros chantiers au cœur même de notre village.

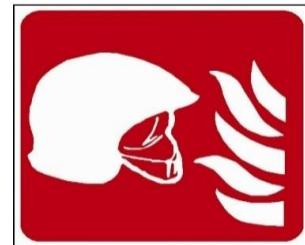
Ces travaux, s'ils changeront un peu sa physionomie, nous amèneront également de nouveaux habitants qui contribueront à continuer le développement dynamique de notre commune. Enfin, la construction du bâtiment de la Voirie arrivant à bout touchant, la Municipalité aura le plaisir de vous y accueillir en avant-première le dimanche 7 janvier 2024 pour vous y présenter ses bons vœux. Son inauguration officielle interviendra quelques mois plus tard au retour des beaux jours.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter d'ores et déjà au nom de toute la Municipalité de très belles fêtes de fin d'année.

Sabrina Perraudin, Municipale



Prévention / police / sécurité / divers rappels



CAMBRIOLAGES

Avec les vacances de Noël qui approchent, en cas d'absence prolongée, veuillez prendre les précautions nécessaires afin de montrer le moins possible que votre logement est inoccupé. Des gestes simples, comme l'installation de minuteurs pour l'éclairage et la conservation du courrier à la Poste, peuvent décourager les cambrioleurs. Evitez également de publier sur les réseaux sociaux, avant votre retour de vacances.

VOLS DE COLIS

Avec l'essor du commerce en ligne, le nombre de colis envoyés n'a jamais été aussi élevé. En effet, la Poste a, par exemple, acheminé dans notre pays plus de 202 millions de paquets en 2021. En parallèle, les sommes dépensées en ligne augmentent elles aussi chaque année. Les colis sont donc de plus en plus susceptibles de contenir des biens de valeur. Toutefois, de moins en moins de livraisons en mains propres ont lieu. Ainsi, les paquets tendent souvent à rester sans surveillance devant les maisons ou dans les cages d'escalier des immeubles. Une aubaine pour les voleurs !

Comment se protéger ?

Si possible, faites-vous livrer le colis en mains propres. De la sorte, le colis ne sera pas laissé sans surveillance si vous êtes absent.

Demandez que le colis soit livré à un voisin, à un proche, à votre travail ou dans tout autre lieu de réception sécurisé.

INCENDIES

Les bougies et décorations créent une belle atmosphère durant la période de l'avent. Malheureusement, elles représentent aussi un fort risque d'incendie. Ainsi, une simple bougie peut rapidement réduire en cendres tout un appartement. Statistiquement, le risque d'incendie dû aux bougies augmente tout au long de la période de l'avent. Le jour de Noël, ce type d'incendie arrive cinq fois plus souvent par rapport au reste de l'année. L'imprudence est donc à l'origine de la plupart de ces feux.

Assurez-vous donc que toutes les bougies sont éteintes quand vous quittez une pièce. Sinon, les enfants qui jouent, ou les animaux domestiques, pourraient les renverser et enflammer des objets inflammables.

Il est aussi important de ne pas allumer de bougie sur une couronne de l'avent ou un sapin de Noël dont les branches sèches prennent facilement feu.

Les guirlandes lumineuses ou bougies LED sont une alternative sûre en la matière. Il faut malgré tout veiller à ne pas surcharger les prises de courant et à ne pas brancher de multiprises entre elles.



Emondage des haies, élagage des arbres, feux gênants, chenilles, chiens

RAPPEL A TOUS LES PROPRIETAIRES

EMONDAGE ET ELAGAGE :

Selon le règlement communal sur la protection, la plantation et l'émondage des arbres et buissons, la Municipalité de Borex rappelle à tous les propriétaires ou locataires de fonds que les haies, buissons, arbres et autres plantations aboutissant en bordure de routes et chemins publics, dans les courbes, intersections et aux sorties privées, qu'ils sont tenus d'effectuer des émondages et élagages, de manière à ce que les haies ou arbres n'empêtent pas sur le domaine public et ne gênent pas la circulation, la signalisation et la visibilité.

Haies :

- à la limite de la propriété
- à la hauteur maximale de **60 cm** lorsque la visibilité doit être maintenue et de **2 m** dans les autres cas.

Arbres :

- au bord des chaussées : à **5 m** de hauteur et à 1m à l'extérieur
- au bord des trottoirs : à **2.5 m** de hauteur et à la limite de la propriété.

FEUX EN PLEIN AIR :

Conformément au même règlement, l'article 89 stipule que, malgré l'interdiction d'allumer des feux en plein air, l'incinération de petites quantités de déchets végétaux détenus par des particuliers est autorisée sur les lieux de

production, tout en respectant les prescriptions d'usage et sans que cela incommode le voisinage.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES :

En vertu de l'Arrêté du Conseil d'Etat du 7 décembre 2005 sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin, nous rappelons aux propriétaires, usufruitiers, fermiers ou locataires de fonds plantés de pins atteints par la chenille processionnaire, qu'ils sont tenus de détruire les nids dès leur apparition et, ce durant la période hivernale, soit jusqu'au 15 février 2024.

RECENSEMENT DES CHIENS :

En exécution de la Loi sur la Police des chiens LPoC, tous les propriétaires de chiens sont tenus-es de les déclarer à l'Office de la population de Borex, dans les 15 jours dès leur acquisition, ou dans les 90 jours dès la naissance. Toute modification telle que vente, donation ou décès de chien est également à déclarer dans les 15 jours, pour radiation.

De plus, chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et le domicile de son propriétaire. Depuis 2002, tous les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire et être enregistrés par ce dernier dans la base de données AMICUS.

Toutes ces informations sont disponibles sur le site de la commune www.borex.ch.

Construction du nouveau bâtiment de la voirie, bientôt la fin

La construction de notre local de voirie arrive à son terme et sera fonctionnel dès le début de l'année prochaine. Afin de vous faire profiter en primeur de ce bâtiment, qui nous l'espérons donnera entière satisfaction et avant son inauguration officielle, la Municipalité vous souhaitera la bonne année 2024 en ces lieux, **le dimanche 07 janvier, à 17h00**.

Venez nombreux.





Le 50ème anniversaire de la Société de développement

La société de développement de Borex (sdb) a été fondée le 14 mars 1973. Cinquante ans plus tard, l'actuel comité a décidé de ne pas laisser passer ce jubilé et d'organiser une fête inédite pour les habitants de Borex. En se remémorant de nombreux souvenirs, qu'ils aient eu lieu lors d'événements organisés par la sdb ou lors de la traditionnelle foire de Borex maintenant disparue, le comité a dessiné les premiers contours de ses 50 ans.

L'événement a rassemblé plusieurs activités, un vide grenier, une exposition de vieux véhicules de gendarmerie, ainsi que de l'armée, mais aussi des engins plus modernes avec les sapeurs-pompiers du DAP Bonmont qui, pour le plus grand plaisir de tous, ont effectué deux démonstrations d'évacuation et d'extinction d'un feu vers la maison de commune. Pour les plus courageux, un mini skate-park a été installé avec des démonstrations et la possibilité d'y faire une initiation.

Un peu plus tard dans la journée, la programmation a continué de plus belle avec des jeux pour les plus jeunes et les moins jeunes, des tours en calèche et un atelier tatouage. Les sons de trompettes et autres instruments ont également raisonnablement sur les coups de 18h00, grâce à la Fanfare "Cuivre de Papillon" avant le lancement tant attendu des vols captifs en montgolfière, qui malgré le vent, ont permis à une cinquantaine de personnes de voir Borex depuis le ciel.

Nos papilles ont également été ravies avec, pour commencer, un stand de pâtisseries tenu par les écoliers de l'Etablissement scolaire Elisabeth De Portes. Ont suivi les Food Trucks de pizzas, de glaces et de crêpes, tout comme le stand de saucisses tenu par la sdb et son équipe de chefs. En soirée, c'est Patrick Leva de la boucherie de La Rippe qui nous a servi une fondue chinoise juste excellente, et notre équipe cuisine s'est bien sûr remise aux saucisses-frites.

Feux d'artifice, danse et musique, sont venus prolonger et finalement clôturer cette magnifique journée que nous ne sommes pas prêts d'oublier. Le comité est fier de faire partie de cette société et d'avoir réussi à mettre en place un tel événement. Il tient encore une fois à remercier sincèrement les plus de soixante bénévoles qui ont rendu cette fête non seulement possible mais aussi magique. Remerciements également à la Municipalité et à ses employés pour leurs soutiens.

Et qui sait peut-être que si l'envie, les idées et les bénévoles sont là nous pourrions réorganiser un événement d'une telle ampleur dans quelques années.

Le comité :

Marco Bühler, Sandrine Dottrens, Marie Croisier, Minh Mulone





La voix des Borésiens

Texte de M. Albert Rusterholz :

Urgence Climatique (3)

Après avoir pris conscience de tout le potentiel de réduction d'émissions de Gaz à Effet de Serre à notre portée dans les précédents numéros du Pêch'Lune, intéressons-nous aux potentiels existants dans notre **habitat**, notre **mobilité** et nos **consommations**.

Il s'agit de réfléchir à un avenir sobre en carbone, et par là même aussi sobre en énergie à la maison et en mobilité ou encore en utilisation d'eau ou de toutes autres ressources.

Les données de l'Agence internationale de l'énergie montrent qu'individus et ménages, dans les pays développés, émettent presque la moitié du carbone de leur pays.⁹ Il nous faut modifier nos attentes et réduire nos demandes. Les individus et leur mode de vie jouent un rôle crucial.

Les données Suisse montrent des chiffres encore nettement supérieurs à cette moitié ! (2021) :

En effet, par habitant, nous, suisses, émettons 13,5 tonnes de CO₂éq par an, comparées à une moyenne mondiale de 6,4 tonnes de CO₂éq.

- dont pour nos logements 2,2 tonnes de CO₂éq
- pour notre mobilité 4,1 tonnes de CO₂éq
- et pour nos consommations 3,8 tonnes de CO₂éq, en moyenne suisse.
-

Logement : Un logement mal isolé et très spacieux avec des appareils électriques vieillissants utilisés avec insouciance peut émettre 4 tonnes de CO₂éq par an. Un logement « basse consommation » de taille raisonnable (environ 40m² par personne) et des appareils électriques efficaces utilisés à bon escient peut conduire à n'émettre plus que 0,5 tonne de CO₂éq par an.

Mobilité : Conduire 10 000 km par an produit de 1,3 à 3 tonnes de CO₂éq. Alors qu'un aller au travail en transport public peut produire moins de 0,5 tonne de CO₂éq par an.

Consommation : Habiter une grande maison, avoir une voiture grande et lourde, partir souvent en vacances, acheter chaque année de nouveaux habits, meubles et équipements et se payer des divertissements peut conduire à émettre 8 tonnes de CO₂éq. Dépenser moins, acheter moins et des produits de meilleure qualité, réparables et qui durent longtemps, utiliser des biens et services locaux peut conduire à émettre seulement 3-4 tonnes de CO₂éq par an.

Voilà quelques exemples qui mettent en évidence qu'il y a une bonne marge pour faire mieux. Et chaque **petit mieux** compte car « les petits ruisseaux font les grandes rivières ».

Réduire ses émissions de carbone implique-t-il d'abandonner tout ce qui rend les modes de vie du XXI^e siècle confortable ? **Non, mais cela signifie accepter des changements importants.**

Pour nos actes quotidiens ces changements peuvent se faire progressivement dans le temps lorsqu'on réfléchit à leurs impacts carbone et faisons de petits efforts de réductions ponctuelles facilement à notre portée, l'un après l'autre.

Un bon point de départ est de « mesurer » son empreinte carbone actuelle avec le « Calculateur d'empreinte écologique » de WWF Suisse, simple à utiliser (15 min) :

=> <https://www.wwf.ch/fr/vie-durable/calculateur-d-empreinte-ecologique>

L'application permet d'évaluer son impact personnel sur l'environnement et d'obtenir des conseils personnalisés pour l'améliorer.

Prendre conscience de son impact personnel est motivant pour enchaîner les **petits mieux**.

Albert Rusterholz, membre de « Grands-Parents pour le Climat »

⁹ Energy Use in the New Millennium: Trends in IEA Countries, International Energy Agency, 2007, <http://bit.ly/iea-energyuse>



Informations diverses



Duel intercommunal mai 2024

La commune s'est inscrite au programme national « Duel intercommunal Coop », destiné à encourager l'activité physique au sein de la population. Mise en place par l'Office fédéral du sport OFSPO en 2005, la manifestation est aujourd'hui coordonnée et gérée par l'organisation « suisse.bouge ».

Toutes les communes participantes se mesurent dans un duel national. Les participants sont appelés à accumuler des minutes de mouvement pour le compte de leur commune et ont ainsi l'occasion de découvrir des offres sportives nouvelles ou déjà existantes de leur région.

Les minutes sont cumulées de 2 manières :

- collective : en participant aux activités proposées par les habitants et/ou la Commune,
- individuelle ou familiale : en comptant tous vos mouvements (trajet vers le lieu de travail, vers l'école, activités sportives ou promenade).

Pour ce faire, une application mobile gratuite et simple d'utilisation est à disposition. A télécharger dès aujourd'hui →
<https://www.duelintercommunalcoop.ch/app-fr>



La prochaine édition aura lieu **du 1er mai au 2 juin 2024**. Toutes les activités sont ouvertes (course à pied, promenade, y compris en poussette, à vélo ou en trottinette, danse, pétanque, jeux de kermesses, chasse aux trésors, ...) **toutes celles qui vous mettent en mouvement.**

Vous souhaitez proposer une activité collective aux borésiens, entre le 1er mai et le 2 juin 2024 ? Envoyez vos propositions (dates et activités) par courrier ou email au Greffe (admin@borex.ch).

Agenda des manifestations

Séances du Conseil communal 2024 (ouvertes au public)

Les lundis 25 mars, 17 juin, 07 octobre et 02 décembre.

Manifestations :

Du 1^{er} au 23 décembre, fenêtres de l'Avent. **Le 19 à la maison de commune, où une verrée sera servie dès 18h30.**

DI, 07.01.2024, vœux de la Municipalité au nouveau local de la voirie, à 17h30

VE, 23.02.2024 – Sortie raquettes, ou à pied selon les conditions météo, puis fondue au Vermeilley.

MA, 12.03.2024 – Assemblée générale de la SDB

Du 1^{er} mai au 02 juin 2024 - Duel intercommunal, activités sportives à définir.

DI, 05.05.2024 – Fête des Fleurs

Juin 2024 (date à définir) – sortie des aînés.

Carnet rose



Les bébés nés de juin à novembre 2023

Vianney, Mélinée, Michele et Margot.

Carnet noir

En souvenir de :



Pierre-André Dancet, Auguste Dancet, Jean Hazebroucq, Basilio Marzari, Monika Schibler et Edwige Dancet, qui nous ont quitté en 2023.



Informations communales

En vente à l'administration

Carte de stationnement sur le territoire communal valable uniquement sur les places à temps limité au tarif de CHF 8.- la journée.

Sacs à ordures ménagères taxés de 17, 35, 60 et 110 litres.

Carte de 10 entrées pour la piscine intercommunale de Chéserex – CHF 63.-/adulte et CHF 45.-/enfant. Carte CFF, disponible à la Commune de Chéserex uniquement au prix de CHF 47.-, validité jusqu'au 31.12.2023.

Carte dégriffée journalière Commune CFF :

Dès le 11 décembre 2023, les cartes journalières dégriffées Commune (personnalisées), valables dès le 1^{er} janvier 2024, seront en vente par courriel, téléphone, ou directement au bureau du greffe (horaires d'ouverture). Vu que le contingent total des cartes disponibles par jour sera défini, pour la Suisse entière, il est conseillé de s'y prendre à l'avance pour être certain d'en obtenir une (admin@borex.ch).

Prix :

CHF 39. -- avec demi-tarif et jusqu'à 10 jours avant la date de voyage (CHF 66. -- 1^{ère} classe),

CHF 52. -- sans demi-tarif et jusqu'à 10 jours avant la date de voyage (CHF 88. -- 1^{ère} classe),

CHF 59. -- avec demi-tarif et jusqu'à 1 jour avant la date de voyage (CHF 99. -- 1^{ère} classe),

CHF 88. -- sans demi-tarif et jusqu'à 1 jour avant la date de voyage (CHF 148. -- 1^{ère} classe).

Pour de plus amples informations, le site des CFF répond à toutes les questions :

www.sbb.ch/fr/abonnements-et-billets/billets-suisse/carte-journaliere/carte-journaliere-degriffee-carte-journaliere-commune/cartejournaliere-commune.html



Bilan énergétique et climatique de Borex

Dans la continuité de ses actions de protection du climat, la Municipalité, sous la responsabilité de M. Boris Vetsch, a demandé un état des lieux énergétique et climatique de la commune de Borex, ainsi que la mise en place d'une commission de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité.

Les liens ci-dessous vous permettront d'accéder directement aux fiches du Plan énergie et climat communal (PECC), ainsi qu'aux fiches d'actions transversales (ECC).

<https://www.borex.ch/net/com/5706/Images/File/Commune%20de%20Borex%20Etat%20des%20lieux%20EEC%20-%202028.06.2023%20.pdf>



<https://www.borex.ch/net/com/5706/Images/File/A2-PECC-toutes-fiches-actions.pdf>



Décisions conseil communal

Conseil communal du 19 juin 2023

- 1) Acceptation du préavis municipal 17-2023 concernant le rapport de gestion et comptes (exercice 2022)
- 2) Acceptation du préavis municipal 18-2023 concernant la demande d'un crédit de CHF 236'600.- pour la création d'une rétention sur les parcelles n° 50 et 51 de Borex.

Conseil communal du 02 octobre 2023

- 1) Acceptation du préavis municipal 19-2023 concernant l'arrêté d'imposition 2024
- 2) Acceptation du préavis 20-2023 concernant la participation communale au fond régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034, à la hauteur de CHF 101'790. —

Conseil communal de 04 décembre 2023

- 1) Acceptation du préavis municipal 21-2023 concernant le budget 2024.



Horaires de la déchetterie intercommunale

Horaires de la déchetterie durant la période des fêtes de fin d'année

Samedi 23 décembre 2023	Ouverture normale 08h00-12h30
Lundi 25 décembre 2023	Fermé
Mercredi 27 décembre 2023	Ouverture normale 16h00-19h00
Vendredi 29 décembre 2023	Ouverture normale 16h00-19h00
Samedi 30 décembre 2023	Ouverture normale 08h00-12h30
Lundi 1 ^{er} janvier 2024	Fermé
Mercredi 3 janvier 2024	Ouverture normale 16h00-19h00

Informations complémentaires de la Municipalité

Ramassage des ordures ménagères

Durant les fêtes de fin d'année, le ramassage des ordures se fera le 26 décembre 2023 et le mercredi 03 janvier 2024.

Fermeture des bureaux

Le Greffe Municipal et la Police des constructions seront fermés du 26 décembre 2023 au vendredi 05 janvier 2024.

Le Bureau de l'Office de la population et le Contrôle des habitants sera fermé du 26 décembre 2023 au vendredi 05 janvier 2024, puis du 08 au 12 janvier 2024, atteignable par téléphone uniquement. La Municipalité ne siégera pas durant cette période de fermeture.



Bonnes Vacances

La Municipalité et le personnel communal vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année et vous donnent rendez-vous le 7 janvier dans notre nouveau bâtiment de voirie sis au chemin du Pétaney 4, pour les traditionnels vœux.

Horaires de l'administration communale

Greffé municipal et Police des constructions

lundi 08h30 – 11h30
mardi 08h30 – 11h30 et 15h00 – 18h00
vendredi 08h30 – 11h30
Email : admin@borex.ch
Tél greffe : 022.367.13.33
Tél police des constructions : 022.367.20.07
Email : permis@borex.ch

Contrôle de l'Habitant

lundi 09h00 – 11h00 à Borex
mercredi 07h00 – 10h00 à Crassier
mercredi 15h00 – 18h00 à Borex
jeudi 09h30 – 11h30 à Crassier
vendredi 09h30 – 11h30 à Borex
Tél : 022.367.20.12
Email : cdh@borex.ch

Vous avez des idées d'articles pour le Pêch'Lune soumettez-nous vos propositions sur admin@borex.ch

Editeur du Pêch'Lune : Greffe communal, Au Village 13, 1277 Borex.